

AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 37 ;

Article unique :

La commission a rendu les avis ci-après :

- **Création de la convention d'application internationale d'une formation internationale**

Diplôme : Master

Mention : Mécanique

Parcours : International master of mechanical engineering for industry 4.0 (IMMEI4.0)

Etablissements partenaires : Université de Cincinnati, Université du Pays Basque UPV, ENSAM

Pays : Etats-Unis

Adopté à la majorité des votes exprimés :

14 votes favorables

4 votes défavorables

7 abstentions

- **Renouvellement de la convention d'application internationale de double diplôme**

Diplôme : Master

Mention : Maintenance aéronautique

Parcours : Ingénierie et maintenance aéronautique avionique, Ingénierie et maintenance aéronautique structure

Etablissement partenaire : Université de Cincinnati

Pays : Etats-Unis

Adopté à la majorité des votes exprimés :

12 votes favorables

5 votes défavorables

8 abstentions

- **Renouvellement de la convention d'application internationale d'un accord de recrutement**

Diplôme : Diplôme universitaire international

Mention : AEro-System Operations

Etablissement partenaire : Université de Cincinnati

Pays : Etats-Unis

Adopté à la majorité des votes exprimés :

12 votes favorables

6 votes défavorables

7 abstentions

Le président du conseil académique,


Dean Lewis